

E 2300 Brussel, Archiv-Nr. 4

*Le Chargé d'Affaires de la Légation de Suisse à Bruxelles,
F. Barbey, au Chef du Département politique, F. Calonder*

RP n° 10

Bruxelles, 10 mars 1919

Pour la première fois, je crois pouvoir l'affirmer, depuis la libération de la Belgique, l'attention publique est attirée sur notre pays au point de vue politique et dans des circonstances moins favorables que je ne l'eusse souhaité. Il s'agit de la Société des nations et de la neutralité suisse. Comment le point de vue du Conseil fédéral, tel qu'il est exposé dans le *Mémoire*, est-il parvenu ici, a-t-il été fidèlement rapporté? Je l'ignore. Mais le grand journal libéral *L'Etoile Belge* vient de lui consacrer un article de tête, que je vous envoie et qui, sous une forme irréprochable, n'est pas précisément sympathique à la thèse développée dans le texte officiel. En même temps, la discussion a repris sur le siège de la Société des nations dont vous entretenait mon rapport No. 8. Le palais d'Egmont, propriété séquestrée de la famille allemande d'Arenberg, un très bel et vaste édifice du XVIIIe siècle, étant à la disposition de l'Etat, l'idée a surgi qu'il était tout désigné pour abriter le siège permanent du futur organisme. Le nom de Genève, suggéré je l'ignore comment et par qui, comme concurrent, a été de nouveau cité. Exploitant la prétendue incompatibilité entre la neutralité permanente de la Suisse et la Société des nations, on s'est immédiatement emparé de ce nouvel argument pour battre en brèche le choix du siège de la Croix-Rouge. La Hollande a été une fois de plus nettement écartée. «Quant à la Suisse, dit-on et publie-t-on, les conditions qu'elle voudrait mettre à son entrée dans la Société des Nations lui aliènent toute prétention à donner asile à la Ligue. Un pays qui refuse d'apporter sa contribu-

10 MARS 1919

467

tion armée aux décisions de la Société des nations n'est pas fait pour donner asile au tribunal suprême.»

Le Ministre des Affaires Etrangères M. Hymans est venu passer 3 jours à Bruxelles pour rendre compte au Roi et aux commissions des Affaires Etrangères de la Chambre et du Sénat de l'œuvre de la Conférence de la Paix. Je me proposais d'aller le voir et de l'entretenir éventuellement de cet objet, avec toute la discrétion nécessaire, afin d'apprendre à la fois si le siège de la Ligue avait déjà fait l'objet de pourparlers à Paris et si des assurances avaient été données à la Belgique, quand j'ai appris avec surprise ce matin qu'il venait de repartir pour Paris. Mais j'aurai sans doute l'occasion prochainement d'aller aux nouvelles soit au Ministère soit auprès d'un des membres de la Commission.

[...]¹

1. *Suivent des informations sur les revendications de la Belgique, sur le statut du Luxembourg et le Congo.*